

Calcium hysa® 500

Carbonate de calcium

1. Identification du médicament :

a) COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE PAR SACHET-DOSE:

Carbonate de calcium.....1,25 g.
(Soit en calcium élément500 mg).
Excipients q.s.p. sachet-dose : saccharine sodique, saccharose, silice colloïdale anhydre, composition aromatique.

b) FORME PHARMACEUTIQUE :

Poudre pour suspension buvable. Boîte de 30 sachets-dose.

c) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE :

Calcium/ Supplément minéral (A : Appareil digestif et métabolisme).

d) NOM ET ADRESSE DE L'EXPLOITANT ET DU FABRICANT :

Laboratoires hysa, Z.I n° 107, Sidi bel Abbés 22000 ALGERIE- BP 182/08.

2. Dans quels cas utiliser ce médicament :

Ce médicament est indiqué :

- En cas de carences calciques en période de croissance, de grossesse et d'allaitement.
- Dans le traitement d'appoint des ostéoporoses : séniles, post-ménopausiques, sous corticothérapie, d'immobilisation lors de la reprise de la mobilité.

3. Comment utiliser ce médicament :

a) POSOLOGIE :

Adulte : Carences calciques en général et traitement d'appoint des ostéoporoses : 1 g à 1,5 g de calcium-élément par jour, soit 2 à 3 sachets par jour.

Enfant : Carences calciques en période de croissance :

- Jusqu'à 10 ans : 500 mg de calcium-élément par jour soit 1 sachet par jour.
- Plus de 10 ans : 1 g de calcium-élément par jour soit 2 sachets par jour.

b) MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION : Voie orale.

Dissoudre la poudre dans un verre d'eau, puis avaler immédiatement.

4. Attention :

a) CONTRE INDICATIONS :

Ce médicament ne doit pas être utilisé dans les cas suivants :

- Antécédents d'allergie à l'un des constituants.
- Hypercalcémie, hypercalciurie, lithiase calcique, calcifications tissulaires.
- Immobilisation prolongée s'accompagnant d'hypercalcémie et/ ou hypercalciurie : le calcium ne doit être administré qu'à la reprise de la mobilisation.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

b) MISES EN GARDE ET PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- L'administration conjointe de calcium et de vitamine D doit être faite sous surveillance de la calcémie et de la calciurie.
- En cas de traitement de longue durée et/ou d'insuffisance rénale, il est nécessaire de contrôler la calciurie et de réduire ou d'interrompre momentanément le traitement si celle-ci dépasse 7,5 mmol/24 h (300 mg/24 h) chez l'adulte ; 0,12 à 0,15 mmol/kg/24 h (5 à 6 mg/kg/24 h) chez l'enfant.
- En cas de diabète ou de régime hypoglycémique, tenir compte de la teneur en saccharose.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

c) INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS :

Nécessitant des précautions d'emploi :

- Digitaliques : l'administration orale de calcium, surtout si elle est associée à la vitamine D, risquant d'augmenter la toxicité des digitaliques, une stricte surveillance clinique et électrocardiographique est nécessaire en cas d'association.
- Tétracyclines par voie orale : il est recommandé de décaler d'au moins 3 heures la prise de calcium (interférence possible de l'absorption des tétracyclines).
- Vitamine D à fortes doses : un contrôle hebdomadaire de la calciurie et de la calcémie est indispensable en raison du risque d'hypercalcémie.
- Fluorure de sodium, diphosphonates et sels de fer : il est conseillé de prendre le calcium à distance.

A prendre en compte :

- Diurétiques thiazidiques : risque d'hypercalcémie par diminution de l'élimination urinaire du calcium.
- SIGNALER SYSTEMATIQUÉMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

d) GROSSESSE ET ALLAITEMENT :

Au cours de la grossesse, la dose journalière de calcium ne doit pas dépasser 1500 mg. Des quantités importantes de calcium sont sécrétées dans le lait pendant l'allaitement mais elles ne provoquent aucun effet secondaire indésirable chez le nourrisson.

En cas de carences en calcium, Calcium hysa® 500 peuvent être administrés pendant la grossesse et l'allaitement D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE OU DE L'ALLAITEMENT DE TOUJOURS DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT DE PRENDRE UN MÉDICAMENT.

e) LISTE DES EXCIPIENTS A EFFET NOTOIRE : Saccharose (1,24g/sachet).

5. Effets non souhaités et gênants :

Comme tout produit actif, ce médicament peut chez certaines personnes, entraîner des effets plus ou moins gênants :

- Troubles digestifs : constipation, diarrhée, nausée.
- Une sensation de brûlure peut être observée.
- Hypercalciurie en cas de traitement prolongé à fortes doses, exceptionnellement hypercalcémie.
- Risque d'hypophosphatémie.

SIGNALER A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN TOUT EFFET NON SOUHAITE ET GENANT QUI NE SERAIT PAS MENTIONNE DANS CETTE NOTICE.

6. **Surdosage** : En cas de surdosage ou d'intoxication accidentelle, prévenir en urgence un médecin.

7. Conservation :

- A conserver dans son emballage d'origine, à l'abri de l'humidité.
- Ne pas dépasser la date limite d'utilisation figurant sur le conditionnement extérieur.
- Ne pas laisser à la portée des enfants.

8. **Date de révision de la notice** : Janvier 2011.

Calcium hysa® 500

Carbonate de calcium

1. Identification du médicament :

a) COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE PAR SACHET-DOSE:

Carbonate de calcium.....1,25 g.
(Soit en calcium élément500 mg).
Excipients q.s.p. sachet-dose : saccharine sodique, saccharose, silice colloïdale anhydre, composition aromatique.

b) FORME PHARMACEUTIQUE :

Poudre pour suspension buvable. Boîte de 30 sachets-dose.

c) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE :

Calcium/ Supplément minéral (A : Appareil digestif et métabolisme).

d) NOM ET ADRESSE DE L'EXPLOITANT ET DU FABRICANT :

Laboratoires hysa, Z.I n° 107, Sidi bel Abbés 22000 ALGERIE- BP 182/08.

2. Dans quels cas utiliser ce médicament :

Ce médicament est indiqué :

- En cas de carences calciques en période de croissance, de grossesse et d'allaitement.
- Dans le traitement d'appoint des ostéoporoses : séniles, post-ménopausiques, sous corticothérapie, d'immobilisation lors de la reprise de la mobilité.

3. Comment utiliser ce médicament :

a) POSOLOGIE :

Adulte : Carences calciques en général et traitement d'appoint des ostéoporoses : 1 g à 1,5 g de calcium-élément par jour, soit 2 à 3 sachets par jour.

Enfant : Carences calciques en période de croissance :

- Jusqu'à 10 ans : 500 mg de calcium-élément par jour soit 1 sachet par jour.
- Plus de 10 ans : 1 g de calcium-élément par jour soit 2 sachets par jour.

b) MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION : Voie orale.

Dissoudre la poudre dans un verre d'eau, puis avaler immédiatement.

4. Attention :

a) CONTRE INDICATIONS :

Ce médicament ne doit pas être utilisé dans les cas suivants :

- Antécédents d'allergie à l'un des constituants.
- Hypercalcémie, hypercalciurie, lithiase calcique, calcifications tissulaires.
- Immobilisation prolongée s'accompagnant d'hypercalcémie et/ ou hypercalciurie : le calcium ne doit être administré qu'à la reprise de la mobilisation.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

b) MISES EN GARDE ET PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- L'administration conjointe de calcium et de vitamine D doit être faite sous surveillance de la calcémie et de la calciurie.
- En cas de traitement de longue durée et/ou d'insuffisance rénale, il est nécessaire de contrôler la calciurie et de réduire ou d'interrompre momentanément le traitement si celle-ci dépasse 7,5 mmol/24 h (300 mg/24 h) chez l'adulte ; 0,12 à 0,15 mmol/kg/24 h (5 à 6 mg/kg/24 h) chez l'enfant.
- En cas de diabète ou de régime hypoglycémique, tenir compte de la teneur en saccharose.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

c) INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS :

Nécessitant des précautions d'emploi :

- Digitaliques : l'administration orale de calcium, surtout si elle est associée à la vitamine D, risquant d'augmenter la toxicité des digitaliques, une stricte surveillance clinique et électrocardiographique est nécessaire en cas d'association.
- Tétracyclines par voie orale : il est recommandé de décaler d'au moins 3 heures la prise de calcium (interférence possible de l'absorption des tétracyclines).
- Vitamine D à fortes doses : un contrôle hebdomadaire de la calciurie et de la calcémie est indispensable en raison du risque d'hypercalcémie.
- Fluorure de sodium, diphosphonates et sels de fer : il est conseillé de prendre le calcium à distance.

A prendre en compte :

- Diurétiques thiazidiques : risque d'hypercalcémie par diminution de l'élimination urinaire du calcium.
- SIGNALER SYSTEMATIQUÉMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

d) GROSSESSE ET ALLAITEMENT :

Au cours de la grossesse, la dose journalière de calcium ne doit pas dépasser 1500 mg. Des quantités importantes de calcium sont sécrétées dans le lait pendant l'allaitement mais elles ne provoquent aucun effet secondaire indésirable chez le nourrisson.

En cas de carences en calcium, Calcium hysa® 500 peuvent être administrés pendant la grossesse et l'allaitement D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE OU DE L'ALLAITEMENT DE TOUJOURS DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT DE PRENDRE UN MÉDICAMENT.

e) LISTE DES EXCIPIENTS A EFFET NOTOIRE : Saccharose (1,24g/sachet).

5. Effets non souhaités et gênants :

Comme tout produit actif, ce médicament peut chez certaines personnes, entraîner des effets plus ou moins gênants :

- Troubles digestifs : constipation, diarrhée, nausée.
- Une sensation de brûlure peut être observée.
- Hypercalciurie en cas de traitement prolongé à fortes doses, exceptionnellement hypercalcémie.
- Risque d'hypophosphatémie.

SIGNALER A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN TOUT EFFET NON SOUHAITE ET GENANT QUI NE SERAIT PAS MENTIONNE DANS CETTE NOTICE.

6. **Surdosage** : En cas de surdosage ou d'intoxication accidentelle, prévenir en urgence un médecin.

7. Conservation :

- A conserver dans son emballage d'origine, à l'abri de l'humidité.
- Ne pas dépasser la date limite d'utilisation figurant sur le conditionnement extérieur.
- Ne pas laisser à la portée des enfants.

8. **Date de révision de la notice** : Janvier 2011.

